



PIÈCES AUTO POUR LES PEKES

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

RCS Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 05/03/2024

Echéance le : 30/04/2024

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	VIN	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4428887	0165285	CDE 1H06UVMTO		Zone Expedition : 03			5087089
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5087089 DU 05/03/2024 **							
COMMENTAIRE R.A. : NUMERO DE COMMANDE : 1H06UVMTO							
E-BALAI EV STD AR PSA	1623235480 B20001	1,00	4	11,91	44,00	6,67	6,67
FAPR			4		10,00		-0,67
I-BALAI ESSUIE VITRE AV OV	VAL578571 E20003	1,00	4	15,30	50,00	7,65	7,65
I-BALAI ESSUIE VITRE AV OV	VAL578579 E21004	1,00	4	27,30	50,00	13,65	13,65
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 27,30							
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montant TVA		Total T.T.C	
Pi : 27,30				acquiesces sur les débits suivant autorisation de l'Administration		32,76	
MO : 0,00 27,30				(4) 20,000 27,30			
DIV : 0,00				5,46			

Cupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4428887	0165285	5087089
Echéance le : 30/04/2024		
05/03/2024		32,76



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne sont passibles d'aucun escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en vertu de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu, d'un côté, de la date de paiement, et de l'autre, de la date d'application des pénalités en vertu de l'article L441-6 du Code de Commerce, que le client s'engage à respecter. Les pénalités d'intérêt sont calculées à compter de la date d'émission de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est ajoutée à la somme due à la date d'émission de la facture.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : La vente est à crédit des marchandises objet de la présente facture est soumise jusqu'à paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce. Les risques des marchandises restent à la charge de l'acheteur jusqu'à paiement intégral de leur prix.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux du lieu de signature de la facture ou de notre établissement.